



Communiqué 2020-47 Le 18 décembre 2020

Bilan de fin d'année

Bonjour,

Nous désirons par ce communiqué faire un état de situation des dossiers majeurs en cours, des démarches entreprises et les attentes pour 2021.

Livre vert, notre mémoire et le travail de la FCCRQ

Le 3 décembre dernier, nous déposons officiellement notre mémoire, mais la Fraternité avait déjà entrepris des démarches à ce sujet depuis le dernier trimestre de 2019 et au début de 2020. En effet, tous les syndicats d'agents de la paix, incluant ceux de la SQ, du SPVM et de la Fédération des policiers municipaux ont été rencontrés. Il en va de même pour les associations de transports dont l'ACQ et l'ANCAI.

Le discours a toujours été le même ; notre appartenance organisationnelle, notre sécurité (arme, CRPQ, feux bleus, etc) et notre désir de réaliser notre mission. La plupart de ces organisations nous ont dit qu'ils nous appuieraient et comprenaient le sens de nos démarches. Notre employeur, le MTQ et le MSP ont aussi été rencontrés. Le MSP a déposé le livre vert en décembre 2019 et a par la suite sollicité des mémoires.

Le 2 décembre dans le cadre d'un comité où la présidente et tous les vice-présidents de la SAAQ étaient présents, notre position a été réaffirmé. Et celle-ci n'a pas changé en cours de route, dans un article du quotidien Le Soleil datant du 17 décembre 2019, tous les points sont là (voir à la fin du texte).

Nous allons continuer en 2021 nos tractations en coulisse. D'ailleurs le 16 décembre dernier, sous la gouverne du président sortant, le nouveau président de l'APPQ et celui de notre Fraternité se sont rencontrés.

Dossier CNESST et impact sur l'arme de service, la formation et les procédures

Suite à des plaintes à la CNESST trois dossiers sont présentement actifs. Ils émanent des postes de Gatineau, Chaudière-Appalaches et Roberval. Les deux premiers ont été jumelé et sont en attente pour audition au tribunal en avril et mai prochain. L'arme de service, le CRPQ et les feux bleus sont en cause. C'est dans cet optique que nous avons engagé l'expert M. Mario Berniqué (qui était présent au dépôt du mémoire) pour étayer nos demandes. Son rapport est prêt et sera déposé au tribunal dès que possible. De son côté, CRQ a engagé un criminologue comme expert pour sa défense.

Pour le dossier de Roberval, c'est la Fraternité qui a déposé une plainte par l'entremise du VP Santé-Sécurité. Dans ce cas-ci, une inspectrice a fait une enquête et a ordonnée à CRQ de revoir certaines procédures ainsi que la formation de façon paritaire d'ici le 15 décembre 2020. Ce qui a été fait.

La procédure sur les interventions criminelles en présence d'arme à feu est maintenant conforme à la réalité du terrain, en ce sens que l'arme peut être saisie si l'on constate sa présence et non en dernier recours (comme avant). De plus, la formation sur la familiarisation avec les armes à feu a été « améliorée », les agents de Roberval l'ont reçu dernièrement. Ultimement, elle sera donnée à tous les membres en 2021. Cela ne règle pas le problème de base de l'arme de service, mais la nouvelle procédure nous exposera un peu moins au danger!

Vous l'aurez deviné, mais à cause de la COVID-19, nos demandes du mémoire via le livre vert et les dossiers de CNESSST sont maintenant intimement liées, ce qui, selon nous pourrait nous donner une certaine crédibilité et un levier éventuel en 2021.

Négociations et évaluation d'emploi

La boucle des demandes pour notre future convention collective a été complétée au début décembre. Ce dossier s'est un peu étiré à cause de la COVID-19. Une tournée de tous les postes a eu lieu, un travail de collecte, de conciliation et de vérification a été réalisé par l'exécutif. Nous avons signifié à l'employeur notre désir de commencer les négociations et nous attendons des dates de rencontre pour le début de 2021. Aucune autre convention collective au gouvernement n'a été entérinée à ce jour.

Pour l'évaluation de notre emploi, une demande officielle a été expédiée au Conseil du trésor qui est toujours en analyse. De notre côté, nous avons entamé des démarches avec l'AFPC pour travailler le dossier à l'interne dans le but d'étayer nos demandes de changement d'échelon. Nous vous rappelons que nos tâches d'emploi sont évaluées selon une photo de ce que nous faisons en 2001. Depuis nous considérons que notre emploi s'est complexifié et que des tâches se sont ajoutées, notamment le CVSA, TMD, les pouvoirs criminels, Loi sur la police, poivre de Cayenne, etc.

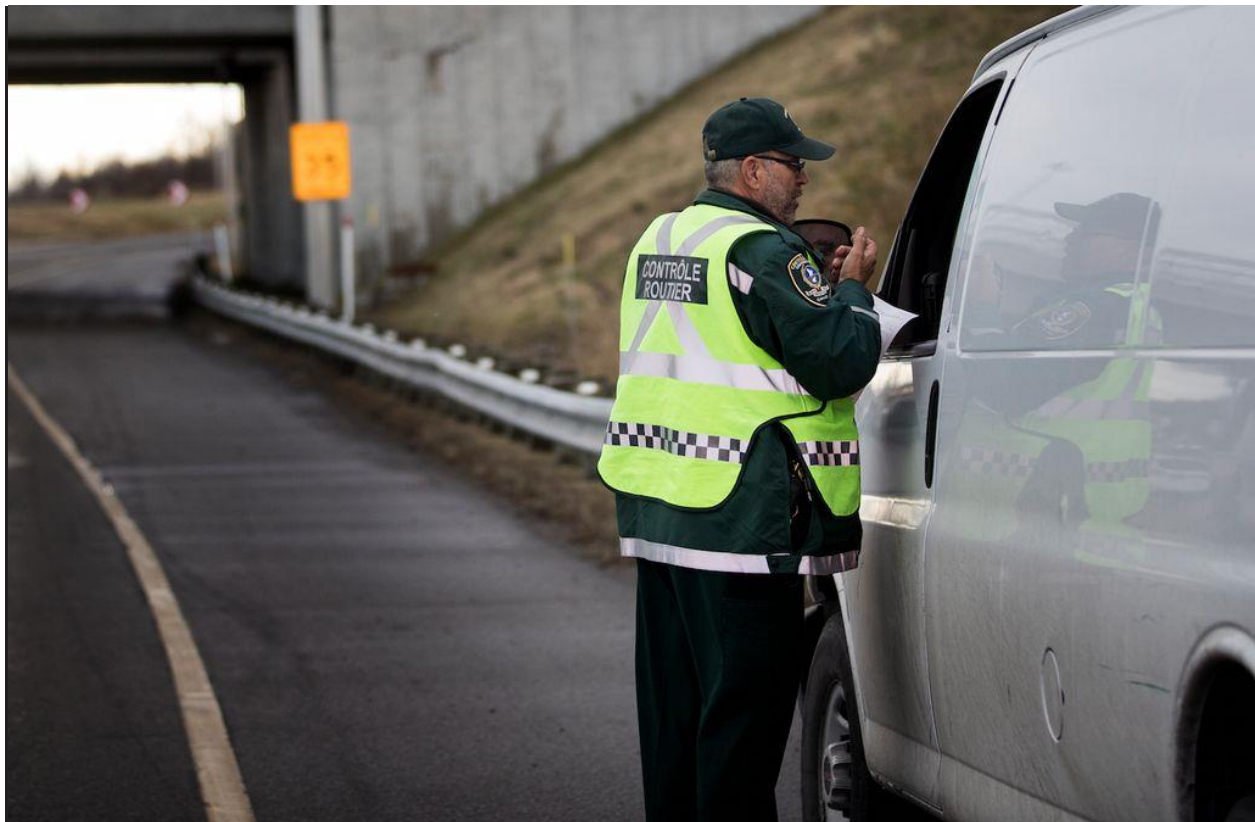
Griefs

Cette année a apporté son lot de défis au niveau du traitement des griefs. Le présentiel n'étant plus la norme, le traitement des griefs a dû aussi se faire via des comités Teams. En ce qui concerne le comité de griefs, des changements organisationnels ont amené une nouvelle équipe du côté de l'employeur. Plusieurs nouvelles mesures de CRQ ont également causé des iniquités par rapport au traitement du temps supplémentaire suite à quoi plusieurs nouveaux griefs (plus de 74) ont été générés. Un des objectifs du comité était de régler les griefs les plus vieux, en conséquence, un lot important de 60 griefs au niveau de la formation a été réglé durant l'année. De plus, étant une priorité pour la Fraternité, plusieurs griefs en harcèlement ou encore certaines plaintes de climat de travail sont en voie d'être réglés sous forme d'ententes. Pour terminer, plusieurs causes personnelles procèderont en début d'année devant les tribunaux. Soyez assurés que nous nous efforcerons de soutenir nos membres impliqués au meilleur de notre connaissance en déployant toutes les ressources nécessaires.

Finances de la Fraternité

Pour ce qui est de l'année financière 2020, l'entente de service avec l'AFPC nous aura été très bénéfique sur le plan monétaire comme sur le plan des services. Comme vous le savez, nous avons plusieurs dossiers importants avec de grands enjeux (mémoire du livre vert travaillé avec Me Fiset, rapport Berniqué). Les frais pour ces services ont tous été couverts par l'AFPC, il va sans dire que les services d'experts sont très onéreux. De plus, notre entente couvre la majorité des frais pour la préparation de notre négociation de convention collective. 2020 est une année très spéciale à cause de la COVID 19, cela aura eu des répercussions positives sur nos façons de faire en réduisant les coûts pour les rencontres et les déplacements. Somme toute les finances de la FCCRQ sont en excellente santé. Vous serez donc à même de le constater en début d'année 2021 lors du dépôt des états financiers.

Merci et nous vous souhaitons de joyeuses fêtes
Votre exécutif



Partager
17 décembre 2019 23h36
Partager

Les contrôleurs routiers veulent porter une arme

HUGO PILON-LAROSE
La Presse

MONTREAL — Les contrôleurs routiers du Québec veulent pouvoir porter une arme de service et relever dès que possible du ministère de la Sécurité publique, plutôt que d'une agence autonome de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), afin d'être totalement «libres d'influences».

Le président de la Fraternité des constables du contrôle routier du Québec, Éric Labonté, juge que l'enjeu — qui est discuté depuis des années — doit être au cœur des réflexions de la ministre de la Sécurité publique, Geneviève

Guilbault. Cette dernière présentera mercredi à Québec son très attendu livre vert sur la réalité policière, un résumé des enjeux qui touchent la police afin de proposer, dans un deuxième temps, un nouvel encadrement. Selon nos informations, elle devrait annoncer la création de comités pilotés par des experts issus de différents milieux (policier, juridique, universitaire, etc.). En entrevue avec *La Presse*, M. Labonté a rappelé que des contrôleurs routiers avaient saisi des armes «chargées à bloc» lors d'une intervention en Beauce, l'automne dernier. Dans ce cas précis, l'intervention se serait bien déroulée, a-t-il dit, mais «pour une question de santé et de sécurité au travail», les contrôleurs routiers — qui sont des constables spéciaux ayant suivi une formation de 21 semaines à l'École nationale de police du Québec — devraient être armés.

M. Labonté juge également qu'il est primordial que les contrôleurs routiers soient «libres d'influences» en ne relevant plus de la SAAQ. Le président de l'organisation syndicale a affirmé que l'agence gouvernementale prévoyait notamment des seuils de tolérance aux limites des charges transportées par les véhicules lourds sur les routes du Québec.

«Mais la loi n'a pas de tolérance sur les charges qu'on peut mettre dans un camion. [...] Quand il y a une tolérance, c'est dur sur la mécanique. Si des limites de charge existent, c'est parce que des études avaient été faites. Quand on est en surcharge, on brise les infrastructures et [...] [on peut entre autres faire plus facilement] de l'aquaplanage», a plaidé M. Labonté.

Les contrôleurs routiers, qui piloteront avec les policiers les différents barrages contre l'alcool au volant pendant les Fêtes, voudraient aussi imposer des alcootests de façon aléatoire, comme peuvent le faire les policiers. Selon leur syndicat, cela ne leur serait actuellement pas permis.

Moins de délais au BEI

Ces derniers mois, les policiers de Montréal ont également fait pression sur le ministère de la Sécurité publique afin que les délais d'enquête du Bureau des enquêtes indépendantes (BEI) soient considérablement réduits.

Le BEI, constitué en vertu de la Loi sur la police, enquête entre autres «lorsqu'une personne, autre qu'un policier en service, décède, subit une blessure grave ou est blessée par une arme à feu utilisée par un policier, lors d'une intervention policière ou lors de sa détention par un corps de police».

Le président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, Yves Francoeur, dénonce que les enquêtes du BEI durent en moyenne entre 12 et 17 mois, alors que son équivalent ontarien boucle les siennes en six à sept mois, a-t-il dit.

«Le Bureau des enquêtes indépendantes déclenche des enquêtes pour tout et pour rien. Il n'y a plus de discernement», a-t-il également dénoncé.

À titre d'exemple, des policiers ont récemment sauvé *in extremis* un homme en crise psychotique qui s'était lancé par la fenêtre de son appartement. L'un des agents qui avaient été appelés sur les lieux l'a attrapé par le talon, lui sauvant du même coup la vie. Lui et son coéquipier ont depuis été honorés pour leur geste de bravoure.

«[Mais] si ça avait mal tourné, le policier aurait eu une épée de Damoclès au-dessus de la tête pendant 20 mois, même s'il avait agi de bonne foi en tentant de sauver la vie de l'individu», a affirmé à *La Presse* M. Francoeur.

«Le danger, c'est ce que les Américains [...] appellent l'*under policing*. Je donne toujours l'exemple de policiers qui voient un homme dans un stationnement sombre vers 22h avec un sac à dos. Les citoyens s'attendent à ce que les agents fassent une vérification. Mais avec les délais d'enquête comme ceux du BEI, des policiers peuvent se regarder et se dire : "Est-ce qu'on va le voir et peut-être se mettre dans le trouble, ou on continue et on reviendra si on reçoit un appel?"» explique le président du syndicat policier.